

DECISION DU MAIRE N°005/2023

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC ET DE COURS D'ECOLES

Le Maire de la Commune d'ORLIENAS,

- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de la Commune d'Orlienas en date du 25 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°020/2020 en date du 10 juin 2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°035/2022 en date du 9 novembre 2022, portant approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes, lequel programme comprend l'aménagement d'un parc public et des cours des écoles élémentaire et maternelles d'Orlienas ;
- Considérant que, dans ce cadre, la Commune peut solliciter l'aide financière du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre de l'appel à projet « Approche territorial » et du Département du Rhône, au titre de son partenariat territorial ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur le Maire indique que l'opération d'aménagement d'un parc public et des cours des écoles élémentaire et maternelles d'Orlienas a été approuvée par la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°035/2022 du 9 novembre 2022. Son coût prévisionnel est estimé à 484 258,25 € H.T.

Article 2

Monsieur le Maire décide, afin de financer cette opération, de solliciter l'aide financière du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre de l'appel à projet « Approche territorial » et du Département du Rhône, au titre de son partenariat territorial, et ce, selon le plan de financement arrêté à l'article 3 de la présente décision.

Article 3

Monsieur le Maire décide d'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'un parc public et des cours des écoles élémentaire et maternelles d'Orlienas comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Taux	Montant H.T.
Travaux d'aménagement d'un parc public :	258 531,00 €	Fonds européen de développement régional (FEDER) <i>(Approche territoriale) :</i>	60,00 %	290 555,37 €
Réaménagement de la cour de l'école maternelle :	130 588,75 €	Département du Rhône <i>(Partenariat Territorial) :</i>	20,00 %	96 851,79 €
Réaménagement de la cour de l'école élémentaire :	95 139,20 €	Commune d'Orliénas <i>(recours à l'emprunt) :</i>	20,00 %	96 851,79 €
Total :	484 258,95 €	Total :	100,00 %	484 258,95 €

Fait à Orliénas
Le 21 février 2023
Le Maire,
Olivier BIAGGI

